

COMITÉ RPS 06

Matinale « L'évaluation et la régulation de la charge de travail ».

Le 18 octobre 2019 à 9h à l'U2P

L'évaluation et la régulation de la charge de travail est un enjeu fort dans la démarche de promotion de la qualité de vie au travail (QVT) dans les entreprises.

Mais, quelles définitions de la charge de travail face à l'incertitude qui entoure cette notion ?

- Dans son utilisation en droit du travail. Luc de Montvalon présentera l'utilisation actuelle de cette notion, ses lacunes et la mettra en perspective comme levier juridique pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- Dans les entreprises. Quels sont les moyens d'évaluation et de régulation de la charge de travail, individuelle et collective ? Quelles méthodes et quels outils mettre en œuvre ? Quelle implication des salariés et des partenaires sociaux ? Le second intervenant présentera un exemple de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de régulation de la charge de travail dans son établissement.

La matinale cherchera à apporter des éléments de réponse à ces questions et à susciter le débat entre intervenants et participants.

Programme :

- 9h : *Ouverture de la matinale*, par François DELEMOTTE, Directeur de l'Unité Départementale 06 de la DIRECCTE PACA
- *La charge de travail. Pour une approche renouvelée du droit de la santé au travail*, par Luc de MONTVALON, docteur en droit privé, enseignant à l'université Champollion à Albi ; échanges
- *Démarche d'évaluation et de régulation de la charge de travail au sein de la DIRECCTE PACA*, par Philippe SOTTY, Conseiller en prévention ; échanges
- 12h : *Clôture de la matinale*

Inscription : l'inscription est gratuite.

Merci de vous inscrire avec le lien suivant : <https://billetweb.fr/matinale-rps-qvt-06-octobre-2019> (une inscription par participant).

Adresse : U2P, 190 avenue GUYNEMER. Saint Laurent du Var. Parking CAP 3000.

Un café d'accueil vous attend à partir de 8h30.

Organisateur : comité RPS-QVT 06. Le comité réunit les partenaires sociaux du département et les institutions de prévention, sous l'égide des services du Ministère du Travail (DIRECCTE), pour œuvrer à la prévention des risques psychosociaux (PRS) et à la promotion de la qualité de vie au travail (QVT).

Le comité RPS-QVT 06 : UPE 06, UPA 06, UD CFE-CGC, UD FO, UD CGT, UD CFTD, UD CFTC, UD UNSA, Union Syndicale Solidaires, APST BTP, AMETRA 06, MSA Provence Azur, CMTI, CARSAT SE, ARACT PACA, AAPDS-SAF, SSIRCA, DIRECCTE PACA 06.

